

ABONNEMENT. — ANNONCES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour un an . . . 16 francs.
Pour six mois . . . 8
Pour trois mois . . . 4

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue Mercière, 58, au 1^{er},

A Paris, à l'Office correspondance de MM. LEPELLE-
TIER-BOURGOIN et C^{ie}, place de la Bourse, 5.



ADMINISTRATION. — RÉDACTION.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de L'HOMME DE LA ROCHE doit être adressé au Bureau du Journal, grande rue Mercière, 58, au 1^{er}. Une boîte est placée à la porte.

— Il sera rendu compte de tout ouvrage ou objet d'art dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau.

Prix des Annonces : 20 cent. la ligne.

L'HOMME DE LA ROCHE, CHRONIQUE LYONNAISE,

PARAISANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

Théâtres. — Littérature. — Extrait des journaux. — Variétés. — Tribunaux.
Modes et Annonces. — Lithographies.

CHRONIQUE LOCALE.

Suite et fin de l'état des affaires qui seront appelées aux assises du Rhône, pour le quatrième trimestre 1839.

Jeudi 19 décembre. — Mille (Laurent), coups et blessures volontaires sur un citoyen chargé d'un service public, ayant occasionné une maladie de plus de vingt jours. Défenseur, Me Magneval. — Idem. Sartory (Jean-Baptiste); attentat à la pudeur consommé, sans violence, sur une fille âgée de moins de onze ans. Défenseur, Me Dupont de Chavagneux.

Vendredi 20. — Hudelat (Nicolas), Debion (Marguerite), deux vols commis dans des maisons habitées, à l'aide de fausses clés et d'effractions intérieures ou complicité. Défenseur, Me Jules Côte. — Id. Grand (Jean), vol dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure. Défenseur, Me Tisseur.

Samedi 21. — Comte (Jean-Baptiste), Riquet (François), Margerand (Jean-Louis), Muriot (Joseph), Pontet (Alexis), attentat à la pudeur consommé avec violence, et outrage public à la pudeur. Défenseurs, Mes Charbonnier, Dupont de Chavagneux, Vallery, Dattas, Vachon.

Lundi, 23 — Bernard (Jean), vol commis dans un lieu habité, la nuit, à l'aide d'escalade et d'effraction intérieure. Défenseur, Me Decurel. — Id. Randu (Léon). Rival (Jules), Bouchet (Et.), faux et usage de pièces fausses en écritures de commerce ou complicité.

Mardi 24. — Four (Jean-Antoine), Mallet (Jean-Baptiste), vol commis à l'aide d'escalade et complicité. Défenseurs, Mes Chavant, Peguet. — Id. Girod (Germain); vol domestique. Défenseur, Me Vachon.

Jeudi 26. — Perrin (Cécile), veuve Ainée, empoisonnement. Défenseur, Me Roche.

Dans son audience du 6 décembre, la cour d'assises du département du Rhône, a condamné à cinq ans de prison et à l'interdiction de toute fonction publique, le sieur Jacques Moquet, vieillard âgé de 72 ans, et percepteur dans l'arrondissement de Villefranche, déclaré coupable de détournement de deniers publics au-dessous de la somme de 3 000 fr., avec circonstances atténuantes.

Il ressort des débats que Moquet a été poussé au crime de malversation par les conseils de son gendre, marchand-tanneur, nommé Sière, contumace, accusé de plus de 35 faux en écritures de commerce.

La même cour, dans son audience du jour suivant (samedi 7 décembre), a jugé l'affaire des

nommé Jean-Claude Farre, âgé de 26 ans, Pierre Neuf, âgé de 24 ans, et Beziat, âgé de 50 ans, tous trois accusés d'un vol de bijoux et autres objets, au préjudice de M. Thibaudier, propriétaire à Charly, commis à l'aide d'escalade, d'effraction et de complicité.

Me Porchet a présenté la défense de Jean-Claude Farre, M^e Latil, de Thimecourt, celle de Pierre Neuf, et M^e Charbonnier, celle de Beziat. Ce dernier a été acquitté : Farre a été condamné à 8 années de travaux forcés sans exposition, et Neuf, à 4 années d'emprisonnement.

Le même jour et dans la même audience, Louis Martin, accusé d'attentat à la pudeur, consommé sans violence sur une fille âgée de moins de onze ans, a été acquitté par la cour, après la plaidoirie de M^e Jules Côte, son défenseur.

La cour d'assises dans son audience du lundi, 9, a condamné à 6 ans de réclusion avec exposition et à 100 francs d'amende, le nommé Philippe Chazeville, âgé de 40 ans, tisserand, à Villefranche, accusé d'avoir fabriqué et mis en circulation un billet à ordre de 171 francs, à l'aide d'une fausse signature, et d'avoir négocié un second billet de 313 francs 50 centimes, revêtu aussi d'une signature fausse.

François Rimbert, garçon-mennier, âgé de 24 ans, accusé d'un vol d'habillement et d'argent, commis dans la nuit du 22 au 23 juin dernier, au préjudice du sieur Beloni son maître, et du sieur Valery, a été condamné à deux ans de prison, dans la même audience.

Par ordonnance royale du 4 décembre, M. de Bonald, évêque du Puy, a été nommé à l'archevêché de Lyon, vacant de fait, depuis la mort du cardinal Fesch.

M. le préfet du département du Rhône, vient de publier en date du 3 novembre, un arrêté concernant le renouvellement annuel et partiel du conseil des Prud'hommes de la ville de Lyon. Il sera procédé à ce renouvellement les 11 et 12 janvier 1840.

Un avis de M. le préfet porte que, le vendredi 27 décembre 1839, à deux heures du soir, il sera procédé, en l'une des salles de la préfecture, dans les formes voulues par les ordonnances royales du 29 mai 1829, et du 4 décembre 1836, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction des voûtes et couvertures de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice de Lyon; la dépense est évaluée à la somme de 85,987 fr. 43 cent., non compris une

somme de 4,299 fr. 37 cent. à valoir pour ouvrages imprévus.

Les devis et détails estimatifs de ces travaux sont déposés à la deuxième division de la préfecture, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, et au bureau de l'architecte du palais.

On assure que M. le préfet est en mesure de remettre en activité, les ateliers de prévoyance, organisés en 1837; deux mille ouvriers pourront y être occupés dans peu de jours.

La chambre des notaires de l'arrondissement de Lyon a, dans sa séance du 5 de ce mois, voté une somme de 1,000 fr. pour les ouvriers sans travail de Lyon, et arrêté, en outre, que chacun des notaires de cette ville serait invité à ouvrir de suite en son étude une souscription pour le soulagement des ouvriers.

L'administration municipale a eu l'heureuse idée, pour venir en aide aux ouvriers sans travail, de donner quatre bals dans les salons de la mairie. La souscription sera fixée à dix francs par personne, et il ne sera admis que 5,000 personnes à chaque bal. La grande salle de la cour d'assises doit être décorée à cet effet. L'administration municipale, à qui l'on doit cette pensée philanthropique, s'est chargée des frais occasionnés par ces fêtes, et la recette brute sera destinée en entier aux malheureux ouvriers. Le produit sera de quatre cents mille francs au moins.

En faisant mention des mutations opérées parmi les chefs de la police de notre ville, nous avons annoncé que M. Pionin avait été nommé récemment chef de division des bureaux réunis de la police municipale et de la police de sûreté, et nous avons vivement applaudi au choix éclairé de l'autorité. Aujourd'hui, nous avons à annoncer qu'on vient d'adjoindre à M. Pionin, M. Rion, qui sera, à ce qu'il paraît, spécialement chargé de la police de sûreté.

Les nominations de MM. Pionin et Rion nous expliquent suffisamment les réformes salutaires que nous voyons depuis quelque temps et la suppression des nombreux abus que nous ne voyons plus.

Nous devons dire ici que M. Rion est bien fait pour seconder l'habile chef de notre police. M. Rion possède une longue expérience acquise par 16 ans au moins de commissariat; il joint d'ailleurs à une capacité constatée, des mœurs irréprochables et une sévérité de principe qui lui ont valu sous toutes les administrations, les éloges les plus mérités et la confiance de ses supérieurs.

M. de Montmort, commissaire de police, remplace, dans le quartier des Célestins, M. Comte

qui est appelé à exercer ses fonctions dans un autre arrondissement.

Les services nombreux et importants que M. de Montmort a rendus lorsqu'il était commissaire-central, sont pour nous un sûr garant d'ordre et de tranquillité dans le nouveau quartier soumis à la vigilance et aux soins de M. de Montmort.

Dimanche 8 décembre la caisse d'épargne a reçu de 778 déposants 29, 035 fr. Elle a remboursé 21,250 fr. à 119 personnes 118 nouveaux livrets ont été délivrés.

Elle a reçu de 119 élèves des écoles mutuelles d'instruction élémentaire la somme de 635 fr. ; elle a délivré 50 livrets nouveaux.

Les achats des soies ont été très-limités pendant la semaine passée. Les nouvelles apportées d'Amérique par le *Grat-Western* n'ont rien changé aux dispositions de nos acheteurs qui sont toujours sur une réserve bien voisine du découragement.

Les 825 numéros de la condition du mois de novembre dernier représentent en poids un effectif de 54,229 kilog.

Samedi soir, le n° 221 du mois courant a été placé.

Un avis de M. le maire de la Guillotière annonce la prochaine adjudication des travaux de construction d'une église à élever aux Brotteaux.

Le 1er bataillon du 31e de ligne est parti dimanche matin pour Marseille, où il va remplacer provisoirement un corps destiné à l'expédition d'Afrique. Le 6e léger qui se rend à Toulon, doit quitter notre ville les 14, 18 et 22 de ce mois.

Le demi-bataillon du 66e de ligne qui tenait garnison à Bourg, vient rejoindre son régiment à Lyon où il arrivera après demain.

Le 6e régiment d'artillerie qui est à Besançon fournit, pour l'armée d'Afrique, une batterie de guerre qui passera prochainement ici.

Au milieu de la nuit de samedi à dimanche, un incendie s'est manifesté dans les magasins de bois des sieurs Sages et Mantelin, rue de la Reine, 42. De prompts secours sont arrivés ; à trois heures, le feu était éteint. On dit le dommage heureusement peu considérable.

Par jugement du tribunal de commerce, en date du 29 novembre dernier, M. Bourbon, marchand-boucher à Couzon, a été déclaré en état de faillite.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 6 décembre, à midi.

Le général commandant la 8e division militaire à M. le ministre de la guerre.

Le 58e a été embarqué à Toulon aujourd'hui sur le *Neptune* et sur l'*Alger*.

FAITS DIVERS.

Par ordonnance royale en date du 3 décembre, 25,000 jeunes soldats sont appelés à l'activité sur les 40,000 qui forment la seconde portion du contingent de la classe de 1858.

Nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« La famille royale, toujours si empressée de s'associer aux sociétés de bienfaisance, dont le but est de rendre à une vie honnête ceux qui ont pu s'en écarter un instant, vient, sur les recommandations de M. Bérenger et de M. le comte Jules de La Rochefoucauld, de donner à la Société de patronage des jeunes libérés une somme de 1,100 f. ; le Roi, 500 f. ; la reine, 200 f. ; Mme Adélaïde, 200 ; le duc d'Orléans, 100 ; et la duchesse d'Orléans, 100. »

La commission d'instruction de la cour des pairs vient de prononcer la mise en liberté de 21 prévenus dans l'affaire de l'insurrection des 12 et 13 mai. Ces vingt et un individus, parmi lesquels se trouvaient plusieurs étrangers, ont été mis immédiatement en liberté.

La crise commerciale et financière des États-Unis, paraît toucher à sa fin ou du moins s'améliorer sensiblement. Voici ce qu'on lit à ce sujet, dans un des derniers numéros du *Globe* : « Comme une preuve de l'amélioration de la situation pécuniaire à New-York, nous apprenons que les banques ont augmenté leurs escomptes à tel point que le taux de l'intérêt pour les billets à court-échéance est tombé à la moitié de ce qu'il était le mois auparavant. A Boston, il règne toujours un peu d'embaras pécuniaire. »

Un navire de commerce, parti de Stora le 27 novembre, annonce que trois navires français, venant d'Alger avec des chevaux, ont fait côte dans le golfe et que les établissements de Stora et de Philippeville n'avaient pas été attaqués par les Arabes.

Un journal annonce que le typhus a éclaté dans les hôpitaux de Reims. Dans les prisons, il a déjà fait plusieurs victimes. Le docteur Chabaud, l'un des médecins de l'Hôtel-Dieu, vient de mourir victime de son zèle et de son dévouement.

On lit dans le *Messenger* :

« Voici une nouvelle arrestation qui paraît se rattacher à la fois à l'événement de la rue Montpensier et à la découverte des projectiles de guerre faite il y a un mois. Un sieur X... avait été signalé comme ayant de fréquentes relations avec les inculpés dans l'affaire des projectiles, et on assurait l'avoir vu au Palais-Royal, au moment de l'explosion, parmi les personnes suspectes qui se trouvaient devant la boutique du changeur. La nuit dernière une descente de police a été faite à son domicile dans le quartier Saint-Avoye, et après une perquisition minutieuse, on y a saisi une assez grande quantité d'armes, de munition et de projectiles, ainsi que plusieurs écrits incendiaires. Le sieur X... était absent et n'a pu être arrêté au moment de la visite. »

Aux détails donnés par le *Messenger*, nous pouvons ajouter ceux qui suivent :

On a saisi au domicile de l'individu désigné sept pistolets, onze baguettes de pistolet, une lime-poinçard, quarante-un paquets de cartouches, environ trois cent cinquante cartouches à balles, soixante balles et quarante pierres à fusil, une boîte de capsules fulminantes et seize petits paquets de capsules, trois livres de caractères d'imprimerie. Tous ces objets étaient renfermés dans une malle déposée dans un cabinet d'aisance.

Les dernières nouvelles venues des départements font connaître une baisse du prix des blés sur soixante-un marchés ; il n'y a eu qu'une hausse de 20 à 25 centimes sur les marchés d'Aras, La Châtre et Pont-l'Abbé.

Le 18 novembre, la ville de Constantinople a été le théâtre d'un nouveau désastre. Le feu a pris dans le quartier de Hop-Hané, et a consumé plusieurs boutiques. Le vent était fort, et tout le quartier était en danger ; les flammes commençaient déjà à s'étendre du côté de Galata. Les marins français de la frégate du prince de Joinville, la *Belle-Poule*, se sont empressés d'arriver sur les lieux, et grâce à leurs prompts secours, l'incendie a été dompté. Turcs et chrétiens les bénissent.

Le feu avait pris à une heure et demie du matin à une boutique de pâtisseries, et avait consumé une cinquantaine de boutiques. A quatre heures on s'en était rendu maître ; à six heures, il avait cessé complètement. La frégate française avait débarqué deux-cents hommes avec deux pompes, le brick l'*Argus* cinquante hommes et une pompe, le bateau à vapeur le *Leonidas* vingt hommes et une pompe. Hali-Pacha était sur les lieux ; les pompiers turcs étaient dirigés par Reschid-Bey, le même qui a été à l'école de Metz, et qui a été dernièrement promu au rang de pacha. Les officiers français s'accordent à dire qu'il a dirigé les travaux avec beaucoup d'habileté.

L'Académie française a décidé, dans sa séance de ce jour, qu'elle procéderait à l'élection du remplaçant de M. Michaud le 19 de ce mois.

Nous empruntons à une lettre de Bologne, les détails suivants sur les inondations qui désolent la

Lombardie : « Les nouvelles qui nous arrivent de Ferrare sont vraiment désolantes. Onze mille habitants de cette province sont sans abri et dans la plus affreuse misère par la rupture du Pô, qui a inondé toute la partie inférieure de ce territoire. Les communes de Stelatsa, Pilasiri, Brunana, Shortichino, Boudeno, y sont submergées ; les maisons ont été envahies par les eaux ou se sont écroulées. Provisions, récoltes, effets, tout est perdu. On ne connaît pas encore le nombre des morts, parce que chacun se sauvait de son côté. Les nouvelles du duché de Modène, auquel l'inondation s'est étendue, sont affligeantes. »

SUICIDE PAR AMOUR.—Une jeune personne de dix-neuf ans, la fille du sieur X..., rue Madame, était recherchée depuis quelque temps par un jeune homme dont elle accueillait les assiduités. Un accord eut lieu entre eux sous les yeux des parents ; plusieurs mois s'écoulèrent ainsi, et l'amant, de plus en plus épris, finit par demander la main de celle qu'il aimait. M. X... prit des renseignements, et donna son consentement. Le jour des noces fut fixé, les invitations faites, et les lettres de faire part envoyées ; on touchait au terme désiré, lorsque le prétendu de Mlle X... parut montrer du refroidissement. Ses visites autrefois si fréquentes se ralentirent, et il finit par ne plus se montrer.

Mlle X..., dissimula la peine qu'elle éprouvait ; mais son père, qui commençait à s'inquiéter d'une telle inconvenance, s'appretait à faire une démarche auprès de son futur gendre, lorsqu'il reçut une lettre où se trouvait l'explication qu'il désirait. Le jeune homme commençait par manifester ses regrets pour le chagrin qu'il allait occasionner à celle qu'il aimait, et il exprimait son intention de rompre le mariage projeté ; c'était, disait-il, de sa part, un motif d'honneur ; il avait connu, ajoutait-il, avant de s'attacher à Mlle X..., une autre femme qui l'avait rendu père de deux enfants, et qui lui demandait une réparation. Cette femme, à laquelle il avait su dissimuler ses projets, l'avait menacé de se porter aux plus grandes violences le jour de son mariage, avec Mlle X..., et d'exercer sa vengeance sur sa rivale ; enfin, pour éviter un tel éclat, il avait jugé à propos de renoncer à une union que son cœur aurait brûlé d'accomplir. Cette lettre porta un coup mortel à la malheureuse fille du sieur X... Le soir du jour où elle devait se marier, au moment où elle se retirait pour se coucher, elle monta sur une terrasse située au cinquième étage de la maison, d'où elle se précipita sur le pavé de la rue. Son père, qui était encore à son comptoir, entendit la chute d'un corps lourd, sortit pour voir ce que c'était, et ce malheureux eut la douleur de reconnaître sa fille. Elle donnait encore quelques signes de vie, mais elle a expiré au bout de quelques minutes en prononçant le nom de celui qui était la cause de sa mort.

On nous transmet, sur l'horrible assassinat commis dans l'arrondissement de Blaye, les détails suivants dont nous pouvons garantir l'authenticité :

« Dans la nuit du 22 au 23 novembre dernier, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, un crime affreux a été commis dans la commune de Carthelègue, canton de Blaye. Toute une famille a été assassinée : le nommé Faurien, sa femme, une jeune fille de neuf ans ont péri à l'instant même sous les coups de l'assassin. Une petite fille de quatorze ans, un garçon de onze, atteints d'horribles blessures qui devaient leur donner la mort, ont cependant survécu ; on peut compter aujourd'hui sur leur rétablissement.

« Le jeune garçon qui, malgré son état, a constamment montré une sûre intelligence, a reconnu l'assassin. Il affirme que c'est un domestique de la maison, recueilli par charité depuis deux mois environ, et qu'il était seul. Ce misérable, armé d'une barre de fer, a assommé ses victimes, qui n'ont pu lui opposer de résistance. Le père dormait lorsque, le premier, il a été frappé d'un coup mortel ; la mère paraît s'être défendue, mais elle était sans force dans le trouble de cet affreux réveil ; les enfants ont inutilement cherché à se cacher, vainement ils ont demandé grâce : l'assassin a dû les croire tous morts quand il est parti. La jeune fille et le petit garçon survivants ont eu, on ne sait comment, la force de monter sur le lit inondé du sang de leur père et de leur mère ; il

y ont passé toute une nuit. Au point du jour, le petit garçon s'est traîné jusqu'au dehors, en passant par une fenêtre basse, et bientôt on est allé chercher sa sœur évanouie. Il est difficile de peindre l'horrible spectacle d'une chambre où gisaient les cadavres dans le sang, au milieu d'un effrayant désordre.

• Ce qui donne à la déclaration du jeune Faurien la force de l'évidence, c'est que le domestique a disparu dans la nuit du crime, sans doute aussitôt après l'avoir commis. »

TRIBUNAUX.

La générosité dans l'amour.

M. Valérien réclame à Mlle Camille une somme de douze francs qu'il lui aurait prêtée.

Valérien. — Laissez-moi vous dire, je vais vous raconter la chose. J'avais rencontré un dimanche soir mademoiselle au Wauxhall; je lui avais payé de la bière, je lui avais fait manger des échaudés, enfin je lui avais procuré toutes les douceurs de l'existence. Touchée de mes procédés, et peut-être aussi attendrie par mes œillades assassines, la demoiselle Camille m'invite, entre deux contredanses, à venir dîner chez elle le lendemain. Cette demoiselle ne me paraissait pas trop bossue, et sa robe de mousseline-laine pas trop décolletée. Je me dis : Qu'est-ce que je risque ? cette femme a un caprice pour moi, elle veut me payer quelque chose, rendons-la heureuse ; et j'accepte le festin. En effet, le lendemain je me rends au marché Saint-Honoré, je monte cinq étages, et je tombe chez la donzelle comme un parachute. Toutefois, ne voulant pas passer pour un de ces vils paltoquets qui se pendent aux crottes du beau sexe, et vivent sur le casquin des femmes, j'avais eu soin de prendre chez le marchand de vin du coin deux bouteilles *cachet vert*, qui devaient, jusqu'à un certain point, me poétiser aux yeux de ma Dulcinée; cette attention lui plut, elle me sauta au cou en entrant.

Le juge. — Abrégez ces détails, et parlez un peu de la dette.

Valérien. — J'y cours : nous nous mettons à table. A l'inspection du domicile qui n'était pas délabré, je me dis : Fichtre ! mon gaillard, tu vas faire un repas un peu soigné ; cré coquin ! quelle dégringolade ! Ecoutez bien le menu : pour potage de la panade ; je m'éprise souverainement la panade, même avec des œufs, et la sienne n'en avait pas ; premier plat, de l'oseille : je crains l'oseille comme le feu ; 2^e plat, des artichauts : l'artichaut n'est pas ce que j'aime ; enfin pour dessert (vous allez voir le bouquet), pour dessert, des nêfles ; il y en avait trois, nous avons été obligés d'en partager une en deux ; si bien que pour dîner j'ai été obligé de me faire une rôtie, de tremper mon pain dans mon vin. Est-ce que j'appelle ça un dîner.

Mlle Camille. — En voilà un qui est sa bouche ; deux plats et un dessert, sans compter la soupe... et il n'est pas satisfait. Je ne pouvais pas vous traiter comme une princesse ; je gagne 25 sous par jour : la plus belle fille du monde...

Valérien. — Ne régale pas son amoureux avec de l'oseille.

Mlle Camille. — Plaînez vous donc ! Après le dîner, je vous ai encore fait du thé ; je vous ai dorloté comme un petit chérubin. Vous rappelez-vous mon thé ?

Valérien. — Oui, oui, je me le rappelle, je me le rappelle trop. Quel thé ! celui de Mad. Gibou était de l'ambrosie auprès. Vous appelez ça du thé, vous ? c'était bien de la bourrache. A son galant, si ça ne fait pas suer ! (On rit.)

Le juge. — Voyons, cessons ce débat, et parlons des douze francs.

Valérien. — Précisément, les douze francs sont venus après la bourrache. Mademoiselle, voulant sans doute abuser de l'ivresse que ne m'a pas procurée sa boisson, me dit dans un moment d'épanchement : Oh ! mon ami, car tu es mon ami, prête-moi 11 fr. 50 c. Abasourdi par cette demande intempestive, mais généreux jusqu'à la niaiserie avec la beauté qui m'implore, je lui réponds : Est-ce qu'on peut rien te refuser, mon ange ! seulement tu me les rendras. (On rit.)

Mlle Camille. — C'est faux.

Valérien. — Oui, je sais bien, je sais bien que vous ne me les avez pas rendus.

Mlle Camille. — Je veux dire que ça ne s'est pas passé comme ça.

Valérien. — Vous parlerez à votre tour, laissez-moi achever. Elle me promet donc de n'accueillir ma somme qu'à titre de prêt ; en conséquence ; ne pouvant résister à mon désir de l'obliger, je tire de ma poche douze francs, et je lui dis, rends-moi dix sous. (Rires.)

Mlle Camille. — Voilà quelque chose de petit ; voilà ce que j'ai encore sur l'estomac.

Valérien. — Alors c'est comme votre dîner, il me fait aussi cet effet-là.

Le Juge. — Finissons.

Valérien. — Mademoiselle, n'ayant pas de monnaie, garde les douze francs, et depuis n'a jamais songé à me les rendre.

Mlle Camille. — Pas si bête, puisque vous me les aviez donnés.

Valérien. — Moi j'en suis incapable.

Mlle Camille. — Laissez donc, quand on sait vous prendre... Je vous dis que vous me les avez donnés, vous savez bien pourquoi.

Valérien. — Je sais pourquoi ? non, non, sacré dié non.

Mlle Camille. — Vous ne voulez pas en convenir ? je dirai tout alors.

Valérien. — Dites tout.

Mlle Camille. — Vous rappelez-vous quand nous étions là, au coin du feu, à faire la *causette*, à nous dire des petites choses très-jolies ?

Valérien. — Eh bien ?

Mlle Camille. — Que vous me disiez : « Veux-tu ? » et que je répondais : « Pourquoi pas ? »

Valérien. — Après ?

Mlle Camille. — Dans ce moment suprême, j'ai eu une envie...

Valérien. — De femme grosse ?

Mlle Camille. — Non, un autre... Je vous ai dit : Valérien, voulez-vous me prouver votre amour ?

Valérien. — Ah bah !

Mlle Camille. — Voulez-vous que je croie en vous comme vous pourriez croire en moi ? Voulez-vous enfin que je vous considère comme une autre moi-même et que je vive de votre vie ?

Valérien. — Eh bien ?

Mlle Camille. — Payez-moi des chenets.

Valérien. — Heim ?

Mlle Camille. — Je vous ai dit de me payer des chenets. (Grande hilarité.)

Valérien. — Allons donc !

Mlle Camille. — Et c'est pour obtempérer à ce désir que vous m'avez donné les 12 francs.

Valérien. — Prêté.

Mlle Camille. — Donné.

Valérien. — Prêté.

Mlle Camille. — Prouvez-le.

Le juge. — Mademoiselle vient elle-même de trancher la question. Pouvez-vous fournir la preuve ?

Valérien. — Si vous croyez que c'est facile !

Le juge. — Alors, je suis obligé de vous renvoyer.

Valérien. — Comme ça, j'en suis pour mes 12 fr.

Mlle Camille, lui lançant un regard en dessous.

— Ingrat !

Valérien et Mlle Camille sortent ensemble bras dessus bras dessous. La petite a sans doute réfléchi qu'elle avait encore besoin d'un garde-fou.

THEÂTRES.

Aujourd'hui, à peu de chose près, je pourrais s'j'en avais l'envie laisser ma plume Perry dans ma poche, me croiser les bras et vous dire simplement en deux mots comme un empereur romain que j'ai perdu mes soirées puisque je n'ai rien ou presque rien de nouveau à vous raconter. Cependant, j'aime mieux vous parler de peu de choses, mais enfin vous parler, que de me désoler de mon silence. D'ailleurs si je parviens à mériter votre attention j'en aurai que plus de mérite vu le tour de force.

Vous parler du passé serait chose bien fade : à part les *Huguenots* qu'on a joué dimanche avec assez d'ensemble et de succès, à part un ou deux vaudevilles déjà connus mais que l'on revoit toujours avec plaisir, grâce aux acteurs et à deux ou trois actrices, le reste se réduit à zéro. Je préfère donc vous raconter les *on dit*.

D'abord, Mlle Augustine Levasseur, transfige dont nous avons annoncé le départ il y a quelque temps, est de retour au Gymnase. *On dit* que ce retour s'est fait de par la loi. Le public a accueilli cette actrice avec la plus complète indifférence ;

on dit que c'est tout ce que méritait le talent de Mlle Levasseur.

On dit que l'on prépare pour demain soir une représentation extraordinaire au bénéfice de M. Barqui : *on dit* que ce spectacle se composera du *Père Gariot*, des *Avoués en vacances*, de l'*Article 960* et de *Au bout du monde*. *On dit* de plus, et je vous donne la chose comme certaine que, dans la dernière pièce, Mad. Thibaut joue un rôle important, que son talent rohaussera encore en y prêtant bien plus d'attraits.

On dit beaucoup de bien de la gaité et de l'entrain des pièces nouvelles, et l'on prédit d'avance la foule pour ce bénéfice d'un des artistes les plus anciens et les plus justement estimés et applaudis du Gymnase.

Comme vous le voyez, tous ces *on dit* ont bien leur charme ; mais je suis obligé de m'en tenir là. Dimanche, j'y reviendrai pour les apprécier tous à leur juste valeur. PAUL PRÉAUD.

P. S. — Je sors du Grand-Théâtre : on vient de jouer pour la première fois *Lucie de Lammermoor*. Je n'ai ni le temps ni l'espace pour en donner le compte-rendu ; je me borne à constater le succès de la pièce et des acteurs. A dimanche les détails. PAUL PRÉAUD.

Le Rédacteur responsable, PAUL PRÉAUD.

MALADIES De Poitrine.

GUÉRISON DES RHUMES, TOUX ET CATARRHES,

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuïsements, palpitations et toutes les maladies de poitrine sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du sirop de Stœchas d'Arabie. La haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 francs et 2 francs le flacon, à la pharmacie de Perenin, rue Palais-Grillet, 25, à Lyon.

GUÉRISON
DES
MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, rougeurs de la peau, ulcères, pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop dépuratif-dégélat de Séné.

Extrait du précieux recueil des recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n. 23, à LYON. — A Saint-Etienne, chez M. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (109).

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures dîners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte ; grande rue Mercière, n° 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins ; chez Vernet, place des Terreaux ; Claraz, rue Neuve, à Lyon.

En Vente :

LA TROISIÈME LIVRAISON

DES BELLES FEMMES DE LYON,

CONTENANT

La suite du portrait de Mad. Dav^{***}. Ceux de Mesd. G^{***}, Gr^{***}. Bl^{***}. Et la femme incomprise.

Dessin. Mad. Bl^{***}.

Les première et deuxième livraisons, contiennent les dédicace et préface et les portraits de Mesd. Adèle G^{***}, C^{***}, de L^{***}, née de St-C^{***} Josephine M^{***}, L^{***} et Dav^{***}, avec deux dessins : Mesd. Adèle G^{***} et Josephine M^{***} : Littérature, la femme étioyée.

SOUS PRESSE LA QUATRIÈME LIVRAISON.

Prix : 50 cent. la Livraison.

A Lyon, au bureau de la *Chronique Lyonnaise* : rue Mercière, 58.

A Paris. { Chez A. MERCKLEIN, libraire, rue des Beaux-Arts, II.

GALLET, libraire, Boulevard du Temple, 86.

A St-Etienne. Chez JANIN, libraire, rue de Foy.



SOUS PRESSE :

POUR PARAITRE LE 15 DÉCEMBRE,

Chez DURAND de Montlouis, éditeur, rue de la Préfecture, 2,

Et chez tous les Libraires;

MASSACRES D'AFRIQUE,

HYMNE FUNÈBRE,

Par LÉOPOLD CUREZ (de la Meuse.)

HOTEL GARNI

ET

PENSION BOURGEOISE.

Dîner à 1 fr. 50, potage, bœuf, 4 plats, 3 desserts, pain, vin à discrétion, à 2 heures et demie. Place de la Préfecture, 3. (111).

GRAND

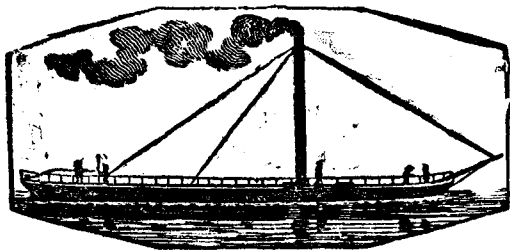
DÉPOT D'HUITRES.

CHEZ M. LACHAUD, TRAITEUR,

Rue Ste-Catherine, 15, au coin de la Glacière.

Indépendamment des excellents dîners que M. Lachaud offre, aux prix les plus modérés, aux nombreux consommateurs qui fréquentent son établissement, il les prévient qu'à dater de ce jour l'on trouvera dans son établissement des huîtres fraîches première qualité, arrivant tous les jours.

Des écailleurs sont à la disposition des personnes qui voudront en faire porter en ville.



COMPAGNIE GÉNÉRALE.

BATEAUX A VAPEUR

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

A VENDRE pour cause de santé,

Un Fonds de Café

très-achalandé, dans un des meilleurs quartier, de la ville.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du Journal. (113)

PARIS DRAMATIQUE.

Tel est le titre d'une nouvelle publication qui vient de paraître à Paris, chez Gallet, éditeur. On y trouve toute sorte de pièces nouvelles jouées sur les théâtres de Paris, et pouvant faire collection avec le MAGASIN THÉÂTRAL et la FRANCE DRAMATIQUE, au prix de 3 sous la livraison les pièces en un acte; celles en deux, trois ou quatre actes, 6 ou 8 sous.

A PARIS,

Chez GALLET, libraire-éditeur, boulevard du Temple, 86.

A LYON,

Dans les théâtres et au bureau de la CHRONIQUE LYONNAISE, rue Mercière, 58, au 1er.



SOMMÉ,

BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon,



CI-DEVANT RUE SAINT-MARTIN, n° 43, A PARIS,

Offre les mêmes bottes que l'on vent ici 24 fr. aux prix suivants, savoir :

Bottes de commande, fines ou fortes.	19 f. » c.
Les mêmes, les prendre toutes faites.	18 »
Bottes en liège, de deux manières.	20 et 25 »
Bottes basses et ml-basses, de liège.	14 et 16 »
Remontage de bottes fines ou fortes.	13 »
Ressemelage de bottes,	6 50

Il achète et vend tout au comptant.

40 Fr. PAR AN
Pour Paris.

LE CAPITOLE,

JOURNAL PARAISSANT TOUS LES JOURS.

48 Fr. PAR AN
Pr les Dép.

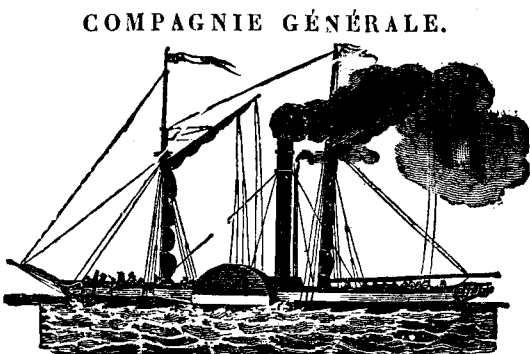
Principes Politiques :

LA LIBERTÉ de la France et sa GRANDEUR.
LA LIBERTÉ, mais pour tous les citoyens français, tous éligibles, tous électeurs, tous égaux devant la loi.
LA GRANDEUR, mais comme avant Waterloo, avec notre position de puissance du premier ordre, et nos frontières naturelles du Rhin.
En résumé, à l'intérieur, à l'extérieur, la FRANCE libre et forte, l'intérêt du PEUPLE et le souvenir de NAPOLEON.

On s'abonne directement, et par correspondance, au Bureau du CAPITOLE, rue Saint-Pierre-Monmartre, 17; chez les principaux Libraires, et à tous les bureaux de Poste et de Messageries sans augmentation de prix. (Toute demande doit être affranchie.)



Un fonds d'auberge réparé à neuf, jouissant d'une belle clientèle, situé cours Lafayette. S'adresser au bureau du journal.



COMPAGNIE GÉNÉRALE.

Service entre LYON et VALENCE.

LE BEAU

BATEAU A VAPEUR

LA SYLPHIDE,

SPECIALLEMENT DESTINÉ AU TRANSPORT DES VOYAGEURS. Partira, tous les jours pairs, à onze heures du matin, du port de la Charité.

Il prendra terre, pour embarquer et débarquer, à VIENNE, TOURNON, VALENCE.



Le goût agréable et l'heureuse efficacité du café alimentaire sont sans cesse proclamés par les personnes qui en font usage; les médecins le recommandent surtout aux personnes délicates et nerveuses, ou incommodées par le sang ou son acreté, ainsi qu'à celles qui ont l'habitude du café des îles, dont le principe irritant est nuisible à la santé.

La fabrique est place du Change, 4, ou dans les dépôts suivants :

Chez M^{me} Creuzet, herboriste, rue St-Jean, 34, et chez M. Bernard, herboriste, place des Carmes.



Beaux appartements parquetés à louer de suite avec cave et grenier, meublés ou non; situés aux Brotteaux, rue d'Anjou, près la place Louis XVI, n. 14, ou chez Mad. Hoffster, marchande de meubles, Cour des Archers, 3. (114)



Fabrique et dépôt d'ombrelles et de parapluies, à des prix très-modérés, grande rue Mercière, au coin de l'allée de l'Argue.

AUX FABRICANTS D'ÉTOFFES DE SOIE.

Le sieur PINATEL, fabricant de navettes, rue Juiverie, 23, fabrique aussi des tuyaux en cartons fins, première qualité, pour canettes. (94)